

SECTEUR FORÊT
FORMATION COURTE **MAINTIEN DES COMPÉTENCES**



FORMULE

En présentiel, au campus de votre choix
ou en entreprise

DATES

Val-d'Or · 20 avril

Ville-Marie · 22 avril

Amos · 16 mai

Habituellement, de 8h00 à 17h00.

DURÉE

8 heures

COÛT

175 \$ plus taxes, par personne

Les cours de secourisme secteur forêt doivent être suivis dans
l'ordre suivant :

- 1** Secourisme en milieu de travail
Formation de base (16 heures)
Renouvellement obligatoire au 3 ans
(pour respecter le ratio de 1 secouriste sur 5 travailleurs)
- 2** Secourisme en milieu de travail - Secteur forêt
Formation longue obligatoire (40 heures)
- 3** Secourisme en milieu de travail - Secteur forêt
Formation courte maintien des compétences (8 heures)
Renouvellement obligatoire à chaque année

CONDITION D'ADMISSION

Avoir complété la formation de Secourisme en milieu de travail -
Secteur forêt - Formation longue obligatoire (40 heures)

LA FORMATION

Cette formation permet de répondre aux besoins
du secteur forêt en matière de santé et sécurité
au travail. Le maintien des compétences des
secouristes en milieu de travail du secteur forêt
exige une formation de 8 heures à chaque
année.

COMPÉTENCES

- Agir à titre de secouriste en milieu de travail selon
les règlements en santé et sécurité au travail;
- Appliquer la séquence d'intervention de premiers
secours chez une personne victime d'un malaise
ou d'un accident de travail;
- Porter secours à une personne présentant un
problème médical;
- Porter secours à une personne présentant un
problème traumatique;
- Déplacer une personne.

QUESTIONS ?

Communiquer avec nous par téléphone au
819-762-0931, poste 1662 ou par courriel
fcsi@cegepat.qc.ca.